

REPUBLIQUE DU NIGER  
**Fraternité -Travail-Progrès**



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES  
AFFAIRES SOCIALES

## **Déclaration du Niger**

SOIXANTE-SEIZIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE L'OMS

**Thème 14.2:** Application du Règlement Sanitaire International (RSI 2005)

**Mai, 2023**

**Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé ;**

**Monsieur le Président ;**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

**Mesdames, Messieurs les délégués.**

**Mesdames, Messieurs**

Notre intervention est relative au sous du point 14.2 portant sur l'application du Règlement Sanitaire International (RSI 2005).

**Le Niger souscrit à la déclaration faite par le **Tanzanie** au nom des 47 pays membres de la région Afrique OMS et remercie l'OMS et tous les partenaires intervenant dans le domaine de la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International au Niger.**

Monsieur le Président,

Le monde d'aujourd'hui est marqué par des échanges multiformes, et l'émergence ou la réémergence de nouvelles menaces en santé publique. Pour améliorer la santé mondiale

les Etats membres de l’OMS ont adopté en 1969 le Règlement Sanitaire International.

Il me plait de porter à votre connaissance, l’adhésion totale du Niger au développement des capacités du RSI (2005).

Cela est d’autant plus justifié en tirant les leçons de l’Evaluation Externe Conjointe réalisée au Niger en 2018 qui a révélé de faibles performances dans plusieurs domaines.

De 2018 à ce jour, des efforts substantiels ont été consentis permettant l’amélioration de plusieurs indicateurs certifiés par le rapport annuel du Niger en 2021 et 2022. Parmi ces efforts nous pouvons citer : la réalisation d’une revue intra action de la pandémie Covid – 19, la mise en place du Point focal RSI par arrêté ministériel en tant qu’organe de concertation multisectorielle, le renforcement de la communication entre le Point Focal RSI et le Point contact, le renforcement de la collaboration transfrontalière et le renforcement du plateau technique des Laboratoires Nationaux de Référence.

C’est ainsi que nos indicateurs sont bons au niveau des domaines de gestion des maladies zoonotiques, des ressources humaines et la surveillance des maladies prioritaires.

Par contre, des efforts supplémentaires nécessitent d’être consentis dans les domaines des instruments juridiques, du

financement, de la sécurité alimentaire, du laboratoire, des évènements chimiques et les urgences radiologiques.

C'est pour cette raison que conformément au principe de l'évaluation régulière de la mise en œuvre du RSI (2005), notre pays a déjà lancé le processus préparatoire de l'évaluation conjointe externe en décembre 2023.

Je reste convaincu que nous y parviendrons à relever ce défi avec la contribution et l'accompagnement des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du RSI (2005).

Pour terminer mes propos, je vous adresse les encouragements des plus hautes autorités du Niger et vous assure de la détermination du Gouvernement à œuvrer, en collaboration avec tous les Etats membres et nos partenaires, en particulier avec l'OMS, pour accomplir de nouveaux progrès en matière de prévention et de riposte à tout phénomène à tendance épidémique dans le respect des normes du RSI (2005).

**Je vous remercie de votre aimable attention.**